

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 octobre 2021

PLFSS POUR 2022 - (N° 4523)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 1115

présenté par
M. Mesnier

ARTICLE 24

À l'alinéa 21, substituer aux mots :

« de transmission de la déclaration préalable »,

les mots :

« déclarative prévue au présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.